



## DECISION MUNICIPALE N° 018/03/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l'attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

**Vu** le dispositif « PLAN SOLAIRE : PARÉ POUR LE SOLAIRE » lancé par la Région SUD, visant à soutenir le déploiement de bâtiments aptes à recevoir des installations photovoltaïques dans le respect des contraintes techniques et du maintien de l'assurabilité de l'ouvrage ;

**Considérant** que la commune envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur son centre technique municipal, et que cette installation nécessite des travaux de rénovation de la toiture.

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter, une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Plan solaire : Paré pour le solaire » pour la rénovation de la toiture du centre technique municipal afin de permettre l'installation solaire, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Rénovation couverture...	151.188,12 €	Conseil Régional.....	60.475,00 €
		Fonds propres .....	90.713,12 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>151.188,12 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>151.188,12 €</b>

**Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 7 mars 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB